# L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres, NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 29 NOVEMBRE 1865. Entre les rues Bienville et Conti


NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI MATIN, 29 NOVEMBRE

## La Presse de la Nlle-Orléans.

**Convention adoptée le 16 novembre 1865.**

Les soussignés, propriétaires de la Presse de la Nlle-Orléans, conviennent d'adopter un tarif uniforme d'annonces.

TARIF D'ANNONCES:

| | 1 mois | 2 mois | 3 mois | 6 mois | 12mois |
|---|---|---|---|---|---|
| Un carré.. | $13 net. | $22 net. | $30 net. | $50 net. | $75 net |
| Deux .. | 22 .. | 38 .. | 50 .. | 80 .. | 125 .. |
| Trois .. | 30 .. | 53 .. | 70 .. | 110 .. | 175 .. |
| Quatre .. | 38 .. | 67 .. | 90 .. | 140 .. | 225 .. |
| Cinq .. | 46 .. | 80 .. | 105 .. | 170 .. | 275 .. |
| Six .. | 54 .. | 95 .. | 120 .. | 200 .. | 325 .. |
| Sept .. | 60 .. | 105 .. | 135 .. | 230 .. | 375 .. |
| Huit .. | 65 .. | 115 .. | 150 .. | 260 .. | 420 .. |
| Neuf .. | 70 .. | 125 .. | 165 .. | 290 .. | 460 .. |
| Dix .. | 75 .. | 135 .. | 180 .. | 320 .. | 500 .. |
| Demie .. | 80 .. | 145 .. | 195 .. | 350 .. | 540 .. |
| Douze .. | 85 .. | 155 .. | 210 .. | 380 .. | 580 .. |
| Treize .. | 90 .. | 168 .. | 230 .. | 410 .. | 620 .. |
| Quatorze .. | 95 .. | 175 .. | 250 .. | 430 .. | 660 .. |
| Quinze .. | 100 .. | 185 .. | 260 .. | 450 .. | 700 .. |
| Trente .. | 175 .. | 330 .. | 450 .. | 750 .. | 1200 .. |

Les annonces au mois, insérées, tous les deux jours, paieront les deux tiers des taux ci dessus.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $70 le carré par mois.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré, pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $3 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte dont il sera convenu avec elles; pourvu que, dans aucun cas, cet escompte ne dépasse 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents net la ligne pour chaque insertion. Néanmoins, les encarteurs auront sur ces réclames le même escompte que sur leurs annonces.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

G. F. WEISSE & Co., *Abeille de la N. O.*
A. M. HOLBROOK, *Picayune*
J. O. NIXON, *Crescent*
WM H. C. KING & Co., *Times*
EDWIN L. JEWELL, *Southern Star.*


MM. Drake & Markham, 56 Camp, appelle l'attention des dames sur leur grand assortiment de belles chaussures pour les fêtes, et les engagent à faire leurs achats avant que les prix augmentent de nouveau.

Pour la liste des arrivages et des départs nelle des importations, exportations et consignations, et des navires qui concernent le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.


ANNONCES

**De la deuxième page.**

On trouvera désormais à la deuxième page de l'*Abeille* toutes les annonces de ventes à l'encan et de ventes judiciaires, ainsi que les avis du shérif et des cours.

Et à la troisième page, nombre d'annonces.

**Annonces**— On a dû voir dans le Tarif de la Presse que les annonces publiées dans la page du titre (page éditoriale) paient le prix plein, c'est-à-dire $1 50 le carré par insertion, sans escompte, s'il y a lieu. Les annonces destinées à cette page, et que l'on désire y voir maintenir, doivent donc être marquées *Première page* ou *Page éditoriale*.

FEUILLETON,

Pour le feuilleton, voir la deuxième page.

*Ventes à l'encan de ce jour.*

Pour l'heure et les détails, voir aux annonces

Par le Shérif—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, le bâtiment de la Première Eglise Presbytérienne.

Par Bernard Turpin—à son magasin d'encan, rues de vie, vis, wal-by, vermouth, huile d'olive, raisins &c.

Par G Lemonnier—à son salle d'encan, grande vente de marchandises sèches.

Par D E Murphy—au No 151, rue Carondelet, entre Hevia et Girod, le contenu d'une confiserie.

Par E Roger & Co—à leurs salles d'encan, tabac manufacturé de la Virginie, tabac à piser et à fumer, cigares; ouest, whisky, rouleaux de corde; vinaigre, mayonnaise, rum Ste. Croix, whisky, gelatine, &c.

Par E. Roger & Co—aux Nos 65 & 67 de la rue Vieille-Levée, champagne, vin de Bordeaux, organsin.

Par G Lemonnet—au No 66 de la rue de Chartres, matelas et sarriés et glace en drap.

Par D E Morphy—au No 47 de la rue des Magasins entier.

## La Législature.

La Chambre des représentants, après avoir attendu quelques jours pour donner aux membres des paroisses éloignées le temps de se rendre à la Nouvelle-Orléans, a décidé hier qu'il serait procédé à l'élection d'un président à la majorité des membres présents. L'Honorable D S Cage, de Terrebonne, a été choisi président par 50 voix contre 16, et il a immédiatement pris place au fauteuil. La Chambre s'est ensuite occupée de compléter son organisation, et il est probable qu'aujourd'hui elle pourra se réunir au Sénat pour entendre le message du gouverneur. Comme on le verra dans notre compte-rendu, le Sénat n'est pas resté inactif, et tous les comités ont été déjà organisés et un certain nombre de motions présentées. La Chambre aura promptement complété cette besogne préparatoire, et nos représentants et nos sénateurs se trouveront en mesure d'aborder l'objet de leur réunion en session extraordinaire.

Un journal de cette ville, le *True Delta*, met en doute la légalité de la session extraordinaire de la législature nouvellement nommée, et se fonde sur cette prétendue illégalité pour demander l'appel immédiat d'une convention. Nous avons déjà rectifié cette idée erronée et nous avons établi par le texte même de la constitution de 1864 que les pouvoirs de l'ancienne législature avaient expiré le jour même de l'élection. Nous sommes donc étonné de voir reproduire un pareil argument

Un autre de nos confrères, le *Picayune*, est opposé à ce que la législature passe aucune loi municipale ou autre jusqu'à ce que la Louisiane ait un gouvernement constitutionnel légitime et permanent; sans quoi, dit-il, les lois faites seront inégales et les cours ne les reconnaîtront pas. Eh d'autres termes, le *Picayune* est d'avis que la législature appelle une convention et s'ajourne immédiatement. Il est certainement à désirer que l'Etat sorte du provisoire et reconstitue son gouvernement civil d'une manière légitime et permanente; mais, dans l'état actuel des choses, rien ne garantit que cela soit possible même avec une convention, et si la législature refusait de s'occuper de législation ordinaire avant l'établissement d'une constitution définitive, elle courrait grand risque de laisser périclitter indéfiniment les nombreux intérêts qu'elle a pour mission de protéger.

Assurément nous sommes sous un gouvernement *de facto*, mais cela n'empêche pas une assemblée qui représente légitimement, par le droit de suffrage, la presqu'unanimité des habitants de la Louisiane, de voter des lois pour la protection immédiate de ces communautés contre l'inondation, le vagabondage et les autres dangers qui les menacent. Aucune convention loyalement élue dans un mois ou dans un an, ne saurait se trouver mauvaises les mesures prises pour conjurer des périls imminents. Aussi considérons-nous comme puérils autant que funestes au salut public les conseils que donne le *Picayune*.

En ce qui concerne la révision de la constitution soit par la législature elle-même, soit par une convention, nous persistons dans l'opinion que nous avons émise. Moins d'une semaine nous sépare de la réunion du Congrès. Nous connaîtrons par le message du président et par l'organisation de la Chambre le sort que réserve au Sud le gouvernement des Etats-Unis. Toute action qui pourrait, en ce moment, compromettre les chances d'admission des représentants de la Louisiane, serait intempestive. Il vaut mieux ajourner la question constitutionnelle et s'occuper de l'élection de deux sénateurs pour compléter la délégation louisianaise. Nous espérons qu'une discussion calme et raisonnée amènera la majorité à cette conclusion qui nous paraît de nature à concilier pour le présent toutes les opinions.

COURTIER DE CHANGE.—M. James Wright, courtier de change, No 59 rue Carondelet, achète et vend le change étranger et américain. Voir son annonce.

LE STEAMER GEO CROMWELL. — Le steamer Geo Cromwell, parti de New-Yorg le 18 ou le 19 courant, est entré en relâche à Charleston le 25 avec sa machine brisée, après avoir essuyé une forte bourrasque. Il a une forte cargaison et beaucoup de passagers.

LE MAIRE ACTUEL DE CHARLESTON

Nous trouvons ce qui suit dans une longue correspondance à trounde de Columbia, Caroline du Sud, au *World* de New-York, sous la date du 3 novembre:

Le nouveau maire élu de Charleston, le colonel Peter C. Gaillard, était l'officier commandant du 27e régiment de volontaires de la Caroline du Sud, il a servi avec une grande bravoure pendant toute la guerre. C'est un homme d'une habileté remarquable et doué d'une immense énergie, d'un courage indomptable et d'une grande persévérance. Comme preuve de ces qualités, je puis rapporter un fait extraordinaire. Pendant le siège de la batterie Wagner, que cet régiment était chargé de défendre, il pleuvait, dans une occasion où le feu de l'ennemi était très vif, l'ordre à tous ces hommes de rester sous les ensemencements, et pendant qu'il faisait ses ronde afin de veiller lui-même à la pleine exécution de son ordre, il fut frappé par une bombe à la main gauche. Sans pousser une plainte ou un soupir, il jeta ces mottes sur son bras grièvement mutilé, bien qu'il eût été blessé au poignet et blessure, et après être resté avec eux assez longtemps que dura le danger de la canonnade, il se rendit au cabinet du chirurgien, rejeta son manteau, et posant son bras sur la table, pria le chirurgien d'en faire l'amputation. Il refusa de se prêter à l'action du chloroforme et subit l'opération sans donner aucun signe de crainte, sans même témoigner la moindre émotion. Cette opération le mit, sans doute, pendant quelque temps, hors d'état de remplir un service actif, mais aussitôt qu'il fut guéri, il reprenait sans délai commander son régiment.

LÉGISLATURE DU MISSISSIPPI

Dans sa séance du 24 le Sénat a passé le bill qui donne aux nègres les droits civils et qui avait déjà été adopté par la Chambre. Le vote au Sénat a été de 16 contre 13.

Le même jour la Chambre a adopté le mémoire du Sénat au Congrès, demandant le rappel de l'acte du 20 juillet 1863, qui enjoint à tous les officiers subalternes de prêter le serment d'épreuve.

Un message du gouverneur, renfermant une communication du secrétaire d'Etat relative à la ratification de l'amendement constitutionnel a été reçu à la Chambre et référé au comité réuni sur les relations fédérales et d'Etat.

La Chambre, par un vote de 39 contre 36, a refusé de passer, contre le veto du gouverneur, le bill ayant pour but la punition des usurpations de fonctions judiciaires et ministérielles.

Le Sénat, par un vote de 21 contre 6, a passé le bill malgré le veto.

A la Chambre, le même jour, un bill pour amender le Code révisé a été adopté.

La Chambre a adopté aussi la résolution suivante:

"Résolu qu'autant qu'il existe des doutes de la part de la Législature sur la question de savoir si l'Etat est légalement ou moralement obligé de payer des réclamations contre cet Etat pour choses dues et payables pendant la dernière guerre, lesquelles réclamations auraient été payées par le trésorier d'Etat sur présentation, et ne l'ont pas été parce que les réclamants ont mieux aimé courir la chance d'attendre que d'être payés en circulation de l'Etat, c'est pourquoi il est interdit au trésorier d'Etat, jusqu'à nouvel ordre, de payer aucune dette flottante et aucune mandate de paiement émis pendant la dernière guerre et les mandats portant les dates des 17, 19, 20 et 21 octobre 1865 lorsque ceux-ci qui puissent se trouver dans le Trésor actuellement ou qui pourront y être par la suite.

LES PRINCES ITURBIDE.

C'est à Paris qu'on a annoncé que l'empereur Maximilien avait adopté le petit-fils d'Iturbide, l'ancien Empereur du Mexique. Voici le texte des décrets relatifs à cette famille:

"Maximilien, empereur du Mexique,

"Considérant que les services rendus à la nation par Don Agustin de Iturbide sont de titres justes titrés à la reconnaissance du pays, et afin d'honorer la mémoire du libérateur du Mexique;

"Décrétons:

"Art. 1er. Est accordé le titre viager de princes de Iturbide: à D. Agustin et D. Salvador, neveu-fils de l'Empereur Agustin, ainsi qu'à sa fille, D. Josefa de Iturbide.

"Art. 2. Les princes nommés dans l'article précédent auront le titre d'Altesse, et prendront rang après la famille régnante.

Art. 3. Ce titre n'est pas héréditaire, et dans le cas où les susdits princes Agustin et Salvador de Iturbide auraient des descendants légitimes, l'Empereur régnant et à son défaut la régence se réservent le droit d'accorder le titre sénéf, dans chaque cas, à celui ou à ceux de leurs descendants qu'ils choisiront.

"Art. 4 En vertu des arrangements conclus avec la famille Iturbide, l'Empereur prend dès aujourd'hui à sa charge la tutelle et la curatelle des susdits princes Agustin et Salvador de Iturbide, et nomme leur curatrice la princesse Josefa de Iturbide.

Art. 5. Le blason que porteront les princes Iturbide sera l'aigle blanche de sa famille, avec mantelet et couronne de prince, avant pour écu le blason de leur loupe rampante qui figurait du blason de la famille: par grâce spéciale le sont autorisés à faire usage de la moitié mexicaine au cent à du sandit blason suivant le dessin ci-annexé.

"Art. 6. Les princes Iturbide au ont d'ailleurs la couronne nationale sous forme, ainsi qu'à son blason avec la couronne de prince.

"Notre ministre des affaires étrangères remplira ainsi par interim le ministère d'Etat, est chargé de l'exécution du présent décret, lequel sera déposé aux archives de l'empire.

"Donné au palais de Mexico, le 16 septembre 1865.

"MAXIMILIEN.

"Par l'Empereur:

"Le ministre des affaires étrangères, chargé du ministère d'Etat,

"JOSE F. RAMIREZ."

L'IMMIGRATION AU MEXIQUE.—Nous lisons dans une correspondance de Mexico:

Le décret du 5 septembre qui ouvre à l'immigration étrangère au Mexique un vaste champ de colonisation est accompagné d'un autre acte portant la même date, et dont l'importance ressort surtout de la lecture des deux premiers articles.

"Art. 1er.—Conformément aux lois de l'empire, tous les hommes de couleur sont libres, par le fait seul qu'ils ont foulé le territoire mexicain.

"Art. 2.—Ils passeront avec le patron qui les aura engagés un contrat par lequel celui-ci s'obligera à les nourrir, vêtir, loger et soigner dans leurs maladies, ainsi qu'à leur payer un salaire dont le chiffre sera arrêté entre eux. Le patron s'obligera en outre à déposer, au profit de l'ouvrier, une somme équivalente au quart de ce salaire à la caisse d'épargne, dont il sera parlé plus bas. L'ouvrier s'obligera en même temps envers son patron à exécuter les travaux auxquels ils sera destiné pendant un terme de cinq ans au moins, et de dix ans au plus."

On ne doute point que cette mesure décisive n'attire une portion considérable de la population émancipée des Etats voisins.

Réformes financières en France.—Il est question de réformes financières en France, qui permettraient de réaliser une économie de 30 millions sur le budget, et une réduction de 50,000 hommes sur l'effectif de l'armée.

Voici comment la *Correspondance Havas* résume le plan financier de M. Fould:

"D'après les bruits qui continuent à être propagés dans le monde des affaires, les économies que M. Fould se proposerait de réaliser porteraient sur les ministères de la guerre et de la marine et sur la plupart des services du ministère des finances. Ce dernier serait entièrement réorganisé sur de nouvelles bases, notamment en ce qui concerne le service des douanes.

"Les nombreux traités de commerce conclus par la France ayant diminué le travail de cette administration, permettraient une réduction dans le personnel sans nuire à la perception. Grâce aux diverses mesures que nous venons d'indiquer et au retrait de la loi sur les travaux publics, l'équilibre du budget pourrait être réalisé. On parle même du rétablissement de l'amortissement."

PAPETERIE—Nous appelons l'attention de commerce sur l'annonce de MM. Stevens & Seymour. Cette maison dont le dépôt de longues année à la Nouvelle-Orléans, rue de la Commune, 84 et 86, a toujours un grand assortiment de papier d'imprimerie et autres, de reglures, livres de comptes et articles de bureau.

On trouvera également dans ce magasin des matières à jour, et nous appelons spécialement l'attention des étalissons sur l'observation relative aux timbres que contient l'annonce.

MASCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES.— Nous appelons l'attention du public sur l'annonce de la maison *J. Marks & Co*, rue Gravier, No 68, qui offre à vendre en gros seulement et par balle, à des prix très réduits, un grand choix d'articles d'origine, anglais, allemands, d'un certain nombre nouveaux.

K.—*La Presse*, de Vienne, nous apprend en ce moment que le dos d'Achatt-Bernhoung a décidé qu'on ne prélèvera pas d'impôts pendant l'an à la prochaine dans un principauté. L'excédent des recettes de l'année courante suffira pour couvrir les dépenses de 1866. Voilà un gouvernement qui n'a point à redouter le refus de paiement des contribuables.

## LEGISLATURE

**Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane.**

*Séance du 28 novembre.*

SENAT. — Ce corps a été appelé à l'ordre à l'heure ordinaire, sous la présidence de M. Victor Barthe. Vingt-sept membres ont répondu à leurs noms.

Les minutes sont lues par l'assistant-secrétaire et adoptées.

Le président nomme MM. Duvigneau, Barrow, Cooley, Bérquid et Lott membres du comité réuni sur les inondations.

Le secrétaire lit alors la liste des membres des divers comités.

Le sénateur Bell demande qu'on tire à 50 exemplaires la liste des membres de ces divers comités, afin qu'elle puisse être consultée à volonté par chacun des membres du Sénat. On trouvera cette liste dans notre partie anglaise.

M. Duvigneaud donne avis qu'il présentera incessamment les bills qui suivent:

1. Un acte relatif à un délai à accorder aux débiteurs qui ont encouru des pertes par suite de la guerre civile.

2. Un acte pour empêcher le détournement des employés sur les plantations.

3. Un acte relatif aux réclamations contre les successions et les débiteurs insolvables et protégeant les créanciers contre les distributions frauduleuses de l'actif des successions.

4. Un acte relatif aux fermes de la paroisse d'Orléans.

M. T. C. W. Ellis prévient le sénat qu'il a l'intention de présenter un bill pour conférer des pouvoirs additionnels aux greffiers des Cours de District.

Mr. Newton, de Morehouse, donne avis qu'il présentera un bill ayant pour objet d'établir des Cours des Preuves dans certaines paroisses du nord de la Louisiane.

Mr. Nicholas prévient le sénat qu'il présentera un bill pour rétablir l'Art. 862 du Code de Procédure.

Le sénat suspend sa séance pendant une demi heure.

A la reprise de la séance, Mr Bell donne avis qu'il présentera pendant le cours de la session un acte amendant un acte pour la consolidation et le gouvernement de la ville de la Nlle-Orléans, etc. . . . passé en 1856.

Le sénat s'ajourne à mercredi aujourd'hui, à midi.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS—La Chambre s'est réunie ce matin, sous la présidence temporaire de M De la Barre. 87 membres ont répondu à l'appel

Une invitation de M. Overall au libre usage de ses salons de lecture par les membres de la Chambre, et une pareille invitation de M. Dupré, secrétaire du cabinet de lecture du commerce, sont acceptées et des remerciemens votés.

Le nombre des membres n'ayant pas augmenté, M. Thieneman se lève et fait observer que les raisons qui avaient fait différer l'organisation existent encore, mais comme ils siègent aux frais de l'Etat pour un rien faire, il propose encore une résolution de suspension propre qu'aux les membres ne reçoivent aucun salaire jusqu'à ce que la Chambre soit organisée.

M. Jonas pensant qu'on avait attendu assez longtemps, propose comme amendement que la Chambre procède immédiatement à l'élection de l'Orateur.

M. McKiry, bien que d'une paroisse éloignée, donne son concours à la proposition. Avant qu'on entreprenne du reste, ajoute-t-il, il vaut important, dit cet honorable membre, ses absens auront amplement le temps d'arriver pour y participer.

M. Leeds présente une résolution requérant, pour choisir les officiers, une majorité de tous les membres élus.

Son but est de garantir les districts ruraux contre la perte de leur représentation électorale, résultant de l'absence de tant de membres.

M. Elam, parlant d'après son expérience, a la certitude que le résultat d'un pareil système serait le renvoi indéfini de l'organisation de la chambre, attendu qu'il est tout à fait impossible que les candidats reçoivent la majorité requise.

M. Leeds dit qu'il a proposé sa résolution pour faire acte de courtoisie envers les membres absens des paroisses, mais en voyant qu'elle n'a pas obtenu leur approbation, il la retire

La motion de M. Jonas pour une élection immédiate de l'orateur est alors mise aux voix et adoptée, et la chambre procède à l'élection.

Deux candidats sont nommés, Mr. Cage de Terrebonne et M. Waggaman de Jefferson M. De LaBarre est aussi nommé, mais il refuse.

M. Cage est élu par un vote de 75 contre 16. Après avoir pris possession du fauteuil où il est conduit par le président temporaire M. Labarre. M. Cage remercie brièvement l'assemblée de l'honneur qui lui est fait et exprime l'espoir que les travaux de la chambre seront de nature à favoriser les vrais intérêts de l'Etat.

Le serment est ensuite administré aux membres qui jurent trois par trois à la fois.

On procède ensuite à l'élection du secrétaire et à la quatrième épreuve M. Chas. Z. Maxwell obtient 50 voix et est élu.

M. Halsey est élu comme secrétaire assistant, par 65 suffrages à la troisième épreuve.

Sur la motion de M Halsey, un comité de trois est nommé pour arrêter le règlement de la chambre. MM. Halsey, Elam et Jonas composent ce comité, et sont chargés de faire un rapport dans les 24 heures.

On passe ensuite à l'élection du sergent d'armes et M. Murphy ayant reçu au second tour de scrutin 47 suffrages, est élu.

Sur la motion de M. Tucker, M. Davis, membre de la batterie Semmes de l'armée confédérée, est qui a perdu ses deux bras au service, est élu porter par acclamation.

M. Thieneman demande que la séance de la Chambre s'ouvre chaque jour par une prière; en motion est adoptée, après quoi, la chambre s'ajourne à demain matin, (aujourd'hui), à 11 heures.

## CHRONIQUE LOCALE.

TENTATIVE DE SUICIDE—Une dame qui demeure au No 89 de la rue de l'Union est venue ces à la police que M. Mark Thomas avait essayé de se suicider.

M. Thomas est blessé à la poitrine. L'arme dont il s'est servi a été déposée au corps de garde du Premier District. Le médecin de la ville a fait transporter le blessé à l'Hôpital des Sœurs.

BIJOUX—Le policeman Walsh a trouvé, en la possession de Wm Collins, garçon de buvette à l'angle des rues Villeré et Douane, une montre en or portant le No 2291, un bracelet et une épinglette en or qu'on dit avoir été volés, le 18 courant, à une femme de couleur du nom de Julia A. Cousins.

Les bijoux sont au poste Trémé.

PREMIERE COUR DE DISTRICT. — Le juri a délivré Isaac Walker coupable de larcin.

Kate Murray, accusée de voies de fait, a été acquittée.

Edw. Cox, conducteur, accusé d'avoir poussé Mr. O. Dowd hors d'un des chars de la compagnie de chemins de fer de la ville, a donné un cautionnement de trois mille piastres en attendant qu'il soit jugé.

ACCUSATION DE VOL—Mme Dollard a fait arrêter Emma Welsh, femme de couleur, Che Damond, Wm Mallilles et Daniel Hager, blancs, qu'elle accuse de lui avoir volé $765 en greenbacks.

Les inculpés sont enfermés au cachot du 1me district.

RUMEUR.—Le bruit courait, hier soir, qu'un homme conduisant une charrette avait été renversé et tué par la locomotive du chemin de fer de Jackson. Nous n'avons pas pu savoir si la rumeur était fondée.

GRAND JURY.—Le Grand Jury a siégé hier.

Il a mandé chez à poursuivre Bill Brent, homme de couleur, accusé de vol avec effraction.

Il n'a pas trouvé lieu à poursuivre Wm Swan, accusé de meurtre de Harrington; James Unknown, accusé d'avoir volé un jeune homme de couleur.

SAVON QUI NE SE GASPILLE PAS. — La rapidité avec laquelle le savon ordinaire fond et disparaît est une source continuelle de plaintes dans les maisons les mieux réglées. Le savon O. K. de Pyle fait heureusement exception; et d'abord il est pur, et, fabriqué selon le procédé français, il est extrêmement dur et ne se gaspille pas aisément. Qu'on l'essaie seulement dans un but d'économie. On le vend chez tous les grocers. Les mêmes qualités se retrouvent dans le bleu de Pyle, dont les blanchisseuses font un usage de plus en plus grand.

Courtage de Propriété. — Un de nos plus estimables concitoyens, Mr. Charles A. Lebaum, qui est revenu, depuis peu parmi nous, vient d'ouvrir au No. 30 Bank Place, un bureau pour le courtage des propriétés de ville et de campagne. La longue expérience qu'il possède dans ce genre d'affaires offre les plus sérieuses garanties au public, dont M. Lebaum sollicite le patronage.

BIJOUTERIE ET ARTICLES DE PARIS.— La maison J. Gutwald & Co., entrepôt Rue et Goodrich, fait savoir à ses nombreux clientèle que M. Wm. M. Goodrich, membre de cette maison depuis nombre d'années, n'a jamais cessé d'en faire partie et qu'il sera bientôt, à son retour d'Europe, de rentrer son ancienne connaissance à l'entrepôt des rues Canal et Royale, où est étalé un des assortiments de bijouterie, de jouets et d'articles de fantaisie du Pavé les plus variés et les plus riches qui existent aux Etats-Unis. Voyez l'annonce.

## PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*.

Position du Président à l'égard de Maximilien.

Arrestation de femmes pour contrebande.

*Pas de choléra à New-York.*

*Réclamation de tabac confédéré par les Rotschild.*

Mme en liberté de Maddon et de Magrath.

Projet de visite du général Grant à la Nlle-Orléans.

*Conférence avec Sherridan sur les affaires de la frontière.*

Convalescence du président Pierce.

Tout bruit de Fenians a cessé au Canada.

Club Républicain Français pour l'Annexion.

*Les complications sur le Rio Grande ne sont pas considérables.*

Marchés du Bas-Canada.

ARRIVEE DU VAPEUR "M. SOOTIAN

Nouvelles d'Europe jusqu'au 16.

Baisse du coton en Angleterre

Marchés de New-York.

*Hausse continue de l'Or.*

Une dépêche de Washington dit que la position du Président au sujet du Mexique n'est pas indifférente aux événements qui se accomplissent, mais l'intervention de notre part n'est pas nécessaire.

La défense du commerce des Etats-Unis a été prise en considération aujourd'hui.

Trente femmes ont été arrêtées sur un train du chemin de fer venant du Canada aux Etats-Unis tâchant de faire passer par contrebande cent gallons de whisky dans des caisses faites de manière à ressembler à des bébés qu'elles portaient dans leurs bras.

New York, 27—Le Daily Herald regrette que le président ait pris le parti de nommer pour la marine Haytinne à été établi à la Broadway. La ville offerte est de 80 piastres par mois.

Belmont & Co, agents des Rotschild, réclament le tabac saisi dernièrement par les officiers du Trésor à Richmond comme propriété confédérée.

Le Président va ne pas lancer un ordre pour relâcher MM. Seddon et Magrath du Fort Pulaski.

Le théâtre Ford a changé de forme et est prêt maintenant à recevoir les reliques confédérées.

La commission entre les Etats-Unis et la Colombie est inaugurée, avec le colonel Biddle pour les Etats-Unis, le général Salazar pour la Colombie et sir Frederick Bruce, le ministre britannique, pour faire un impair.

New York 28—Les officiers sont décidé de permettre à tous les passagers du vapeur Atlanta, qui n'ont montré aucun symptôme de choléra et qui ont l'intention de se rendre dans l'Ouest de quitter le navire.

L'impression prévaut que le général Grant se rendra à la Nouvelle-Orléans pour conférer avec le général Sheridan sur les affaires du Rio Grande.

Des ordres ont été reçus de Washington au quartier-général du département pour relâcher toutes les volontaires qui se trouvent une pelse pour désertion.

L'ex président Pierce va remet lentement de sa récente maladie.

Une lettre de Mexico dit que l'agitation fénienne ayant cessé, le gouvernement de la confédération provinciale va présenter des propositions amicales d'y opposer. Un club républicain français a été organisé à Montréal pour agiter l'annexion du Canada aux Etats-Unis.

Washington, 28—Des blanches pour contribuer à faire les comptes de 12-50 ont été émises par la poste.

Jusqu'à présent on a jugé jusqu'à conservé environ de 10,000 millions de réclamations pour prises, et plus de neuf millions ont été payés.

Le gouvernement a reçu les confirmations des rapports concernant les représentations que nos troupes sont engagées avec les Français sur le Rio Grande.

Toutes les troupes stationnées dans l'intérieur du Texas ont été envoyées comme mesure préliminaire à leur remplacement par des troupes régulières.

Fortresses Monroe, 26 — Le vapeur Cuba, expédié de New-York pour la Havane, est entré ici pour prendre du charbon.

Cincinnati, 28—Farine inactive et sans changement. Blé inactif et nominal; vieux blé $2 00 nouveau blé $2 75 nominal; nouveau maïs 62c; avoine 53; seigle 75.

Cochons $10 50 net; porc pour $65; saindoux vous plus ferme; grains irréguliers; leaf 21 c; épiceries calmes; whisky, petites ventes à $2 26.

Portland, Maine, 28.—Le vapeur Nova Scotian, parti de Liverpool le 15 et de Londonderry le 16 est arrivé ici.

Le gouvernement anglais a retenu le vapeur de la malle des Antilles un temps suffisant pour permettre au bureau du commerce de considérer les mesures à prendre pour protéger les intérêts anglais au Chili.

Liverpool 16.—Le prix du cuivre a encore hausse de 10 livres.

Le coton a baissé de 1/8 d. sur la semaine. Les ventes des 6 jours ont été de 46,000 balles. Le middling Orléans est à 7 3/4 d. Les ventes de vendredi ont été de 8000 balles. Pas de changement à la clôture.

Londres, 16.—Les 5-20 des Etats-Unis sont à 63 1/2 à 64.

Les consolidés sont cotés à 90 1/4.

New York, 28—Le coton a fermé à 53 c. pour le middling.

L'or a fermé à 148 1/4.

EXPOSITION COMMERCIALE DE LA FRANCE.

Le *Morning Post*, parlant de la situation financière de la France, exprime ainsi:

"On calcule que la richesse nationale de la France a doublé depuis l'avènement de Napoléon III. On qui est évident pour tout le monde c'est l'incroyable et constante expansion des intérêts commerciaux de ce pays. Les routes, chemins de fer, canaux, sociétés économiques de crédit, tout vient à Paris et en émane à Paris, et cela dans une proportion incroyable pour ceux qui ne connaissent en qu'étant la France commerciale il y a vingt ans."

CHAR MARTINES—Le bâtiment-école, dont nous avons donné il y a quelque temps la description, a été lancé, le 19 courant, des chantiers de Milwall. Il mesure 6 ans nouveaux genre de remplissage sur les mantelets. Cette invention, qui porte le nom de chef marine, est composée d'un cuivre supporté sur des coulant qui passent dans des cylindres creux. Ces dernières se meuvent sur leurs axes au moyen de la vapeur ou de tout autre moteur. Le navire, actionné par la vapeur des cylindres, se trouvé toujours au-dessus du niveau de l'eau. Les avantages résultant de ces nouveaux moyens de vitesse, avec l'absence de coulissement, et dans le portée de remorquer plus avant les rivières, qu'à la faiblesse du tirant d'eau. (*Minerva.*)

—La représentation de la *Jeanne d'Arc*, grand opéra en cinq actes, de MM. *Mary* et Edouard Duprez, pour les paroles, et de M. Gilbert Duprez, pour la musique, a eu lieu hier, au Grand Théâtre Parisien, un succès d'un grand et brillant concours de spectateurs. Le succès a été complet, tant pour les paroles et les interprètes qui, pour, à plusieurs reprises, les applaudissaient de la manière la plus flatteuse. L'opéra populaire est fondé. Duprez aussi, pour un opéra populaire et chef d'œuvre [illegible] dramatique et de compositeur, pouvait tenter un essai et mener à bien la tentative. A notre prochaine revue musicale les détails de cette intéressante entrée, qui s'est terminée par une ovation du grand artiste, initiateur de la nouvelle institution lyrique.

—La *Petite feuille de Smith* rapporte un fait curieux qui est arrivé en Valpyrale en 1865, pendant qu'il y régnait cette de ravages terribles, après la suppression [illegible] de cette province. Dans la bourgade Bremille, district de Dugdice, était cantonné l'artillerie d'un corps de troupes, commandée par le colonel Kirenief, sujet d'un général.

Les maladies gouvernent toujours, lorsque le colonel Kirenief fit [illegible] d'employer un soldat dans les vidanges [illegible] pour éviter une grande consommation de poudre. Puisque celui-ci en tirait du temps de pénitent, de [illegible] et de canon, le chotéra frappa comme un ouragan [illegible] devant cette [illegible] d'un nouveau genre. Cette hypothèse trouvant [illegible] ordonnée en [illegible]. Les habitants de Bordytchef ne verront une déportation [illegible] le colonel Kirenief du jour [illegible] pour bombarder le chotéra.

Malheureusement le général Leyland, commandant la division, n'approuve [illegible] la propagation de ce système, mais le [illegible] présente que le gouvernement demandé la permission pour faire des concessions de tir et nous pour changer le chotéra.

Ce fait sans [illegible], car il jamais, depuis qu'elle a été inventée, la poudre a rendu de vraie services à l'humanité, n'est certainement de la manière dont l'avait employée, dans cette circonstance, le colonel Kirenief.

## BULLETIN FINANCIER.

*Mardi soir, 28 novembre.*

Le mouvement était encore assez prononcé aujourd'hui dans le marché monétaire, mais il n'est fait tiédi pas de chaleur dans les autres branches du commerce. Quoique en coton, la demande en a été certaine par des spéculateurs partisans de New York, [illegible] mêlé et obtenant le Middling à 52 cents, ce qui est une baisse de 1 cent par livre. Cet état de la demande de coton a dû avoir pour effet de [illegible] aux fabriques qui étaient forcés de réduire à se nourrir les ventes sont 600 pour et à [illegible], quelques facteurs seulement étant répondu à la demande.

La baisse de 5/8 cents dans [illegible] à New York, a influé de notre marché. Des transactions ont eu lieu à 149 midi, plus tard, à [illegible] des dépêches particulières annonçant une réaction [illegible] favorable, la demande s'est relâchée et les cours stationné à la clôture, de 148 1/2 à 148 3/4 [illegible] 148 3/4 à 149 1/2 [illegible] ventes ont été [illegible] 148 3/4 à 149 1/2 [illegible] 148 3/4 à 149 1/2 [illegible] 148 3/4 à 149 1/2 [illegible] $25,000 à 148 3/4 [illegible] $25,000 à 148 3/4 [illegible] $25,000 à 148 3/4